

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 19 À 20 :00 HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance extraordinaire, sous la présidence de monsieur le maire, Marc Laliberté,

#### Sont présents:

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Claudie Tremblay, Mario Duchesne, Martin Pelletier et Patrick Bouchard.

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, greffière et trésorière madame Rita Ouellet,

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte. Il est 20 heures.

#### Lecture et adoption de l'ordre du jour

Adoption des prévisions budgétaires 2023;

Période de questions pour les contribuables sur le sujet ci-dessus exclusivement; Clôture de la séance.

Sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

#### 22-122022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu »

### Adoption des prévisions budgétaires 2023

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot doit préparer et adopter le budget de l'exercice financier 2023 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions du Code Municipal, il est permis d'imposer des taxes foncières générales et spéciales;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions du Code Municipal, il est permis d'imposer des compensations pour les services d'aqueduc, d'égout, d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en vertu des dispositions du Code municipal, d'imposer des compensations pour la collecte et la disposition des ordures ménagères, de la collecte sélective et le traitement des matières recyclables sur le territoire de la municipalité ainsi que de la collecte des matières résiduelles du secteur institutionnel, commercial et industriel;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions du Code municipal, il est permis d'imposer des compensations pour les services d'incendie, de la Sûreté du Québec et de la vidange des fosses septiques;

CONSIDÉRANT le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot a pris connaissance des prévisions budgétaires qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

CONSIDÉRANT que les taxes spéciales et tarifs reliés à l'entretien des chemins sont établis par résolution;

CONSIDÉRANT que les taxes et tarifs reliés aux emprunts sont également établis par résolution tel que le prévoit les divers règlements;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



- « Que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2023, tel que présenté pour un total de 1 582 053\$ de revenus et dépenses estimés représentant environ 7.8% d'augmentation du budget par rapport à 2022 »
- « Que les taux de taxes et tarifications seront imposés respectivement selon le règlement # 01-2023 ainsi que les taxes, tarifs ou compensation pour les services municipaux »

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT	PROCHAIN			
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023	BUDGET		BUDGET	ESTIMÉ
	2023		2022	2022
DÉPENSES				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	382 340	24%	370 788	372 582
SÉCURITÉ PUBLIQUE	133 563	8%	166 558	116 494
TRANSPORT	551 851	35%	415 772	497 860
HYGIÈNE DU MILIEU	316 921	20%	321 482	352 005
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	3 010	0%	7 735	9 228
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	126 252	8%	126 294	121 295
LOISIRS ET CULTURE	299 777	19%	265 758	211 847
ÉLECTRICITÉ	692	0%	692	692
FRAIS DE FINANCEMENT	46 907	3%	48 670	23 669
REMBOURSEMENT DE LA DETTE À L.T.	42 503	3%	53 606	45 909
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	0	0%	57 095	308 196
RESERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVES	12 661	1%	(65 441)	(284 859)
AMORTISSEMENT	(334 424)	- 21%	(284 008)	(300 193)
		21/0		
TOTAL CHARGES	1 582 053		1 485 001	1 474 725
REVENUS				
TAXES	1 254 027	79%	1 204 517	1 216 616
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXE	48 057	3%	44 904	44 904
TRANSFERTS	157 900	10%	123 511	126 056
SERVICES RENDUS	75 569		65 569	85 209
IMPOSITION DE DROITS	20 000		20 000	19 397
AMENDES, PÉNALITÉS ET INTÉRÊTS	16 500		16 500	12 581
AUTRES REVENUS	10 000		10 000	2 000
TOTAL REVENUS	1 582 053		1 485 001	1 506 763

Déficit (surplus) estimé 0 (32 038)

## <u>Période de questions pour les contribuables sur le sujet cidessus exclusivement</u>

Aucune question.

# Clôture de la séance

24-122022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition du conseiller Patrick Bouchard. Il est 20 h 10

Rita Ouellet, CPA, Directrice générale greffière trésorière

Marc Laliberté, maire

<sup>«</sup> Je, Marc Laliberté, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »